

Les 6 manifestations annuelles autorisées

Stage	3h	18h – 21h
--------------	-----------	------------------

La législation permet d'organiser chaque année seulement 6 manifestations de soutien à son association totalement exonérées d'impôts. Encore faut-il bien les choisir, notamment par rapport aux statuts.

La formation fait le point sur les règles générales relatives à l'organisation de ces manifestations par les associations et détaille les aspects spécifiques mais aussi les points les plus courants, en précisant la réglementation et les incidences fiscales.

1 – cadre fiscal d'exonération

Les activités commerciales des associations

Les organismes susceptibles de bénéficier de l'exonération

Quelles recettes sont exonérées ?

Comment évaluer le nombre de manifestations

2 – Les demandes d'autorisations ou les déclarations préalables

Ventes au déballage

Utilisation du domaine public ou voie publique

La SACEM

3 – Les réglementations spécifiques

Buvettes

Spectacles

Loterie/loto/tombola

Vide-grenier